

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
Résidence du u Ruanda  
Territoire de Ruhengeri  
Chefferie Bukonya-Bugarura  
Sous-chefferie n° 9/GASHAKI.

s/chef: KANAKINTAMA

**BULLETIN DE SIGNALLEMENT**  
ANNÉE 1957.

Appréciation

	du chef	de l'A.T.	du Mwami	du Résident
Appréciations de détail				
Initiative	Remarquable	Remarquable		
Sens des responsabilités	Remarquable	Remarquable		
Puissance de travail et activité	Remarquables	Remarquables		
Aptitude ou habileté professionnelles	Remarquables	Remarquables		
Connaissances professionnelles	Très grandes	Très grandes		
Sens social	Très grand	Très grand		
Sanctions disciplinaires encourues depuis la dernière cotation		-		

Services rendus et notes justificatives

1. Administration

Excellent services.



2. Agriculture - élevage

Réalisations exemplaires.

3. Travaux publics, hygiène et divers

Ne mérite que des éloges.

Avis de l'Administrateur de Territoire

Le redressement de cette sous-chefferie depuis l'entrée en fonctions de l'intéressé est frappant.

## TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Résidence du Ruanda

Territoire de ~~ruhengeri~~Chefferie Bukonya-Bugalula

Sous-chefferie n° 9/Gashaki

Sous-chef KANAKINTAMA

## BULLETIN DE SIGNALLEMENT

ANNÉE 1956.

## Appréciation

	du Chef	de l'A.T.	du Mwami	du Résident
Appréciations de détail				
Initiative	R	remarquable		
Sens des responsabilités	R	remarquable		
Puissance de travail et activité	R	remarquable		
Aptitudes ou habileté professionnelles	R	remarquables		
Connaissances professionnelles	TG	très grandes		
Sens social	G	grand		
Sanctions disciplinaires encourues depuis la dernière cotation	-			

## Services rendus et notes justificatives

1. Administration

Excellent services

2. Agriculture - élevage

Réalisations exemplaires

3. Travaux publics, hygiène et divers

Ne mérite que des éloges

Avis de l'Administrateur de Territoire

avis conforme à ceux du chef.

Kigali

20 juin 1956.-

3411/P.I.G.

en prenant note  
du changement de chef  
des 2 chefs  
H

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à Ruhengeri.-

Permutation s/chefs  
KANAKINTAMA et RUSAKE.

changement colline

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à votre lettre 1567/A.I.6.02.02 du 18 mai 1956 j'ai l'honneur de vous signaler que je marque mon accord à la permutation des s/chefs KANAKINTAMA et RUSAKE.

Le Mwami a également donné son assentiment par lettre N°516/P.I.6 du 18/6/56 dont je vous transmets un exemplaire en annexe/-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,